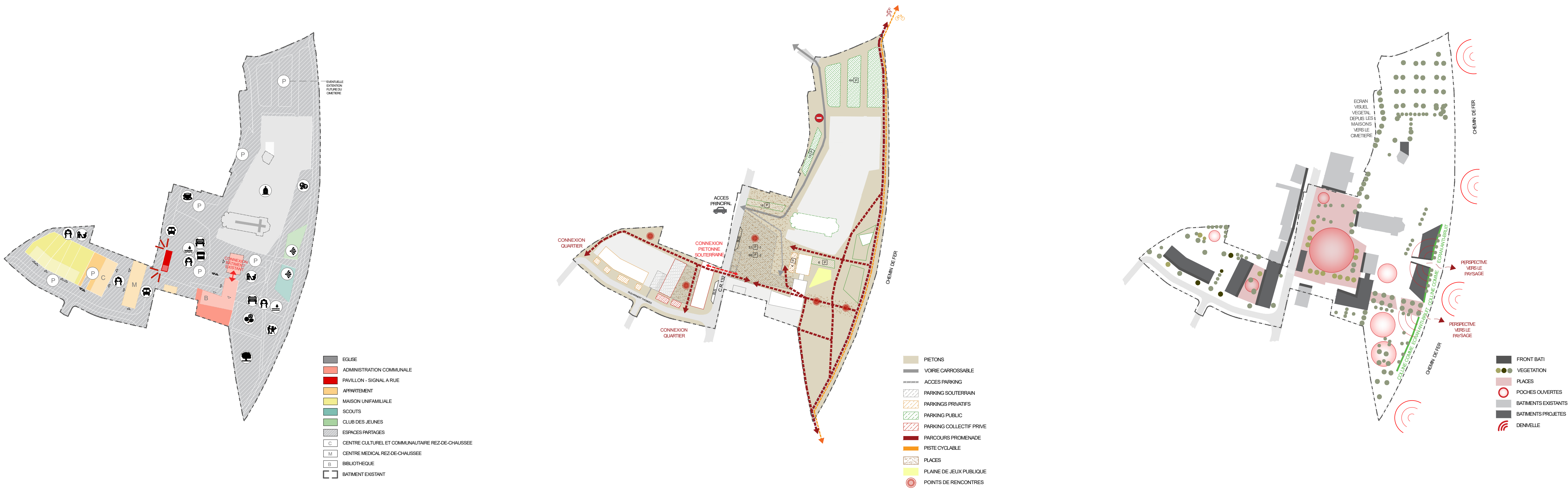


SCHEMAS CONCEPTUELS

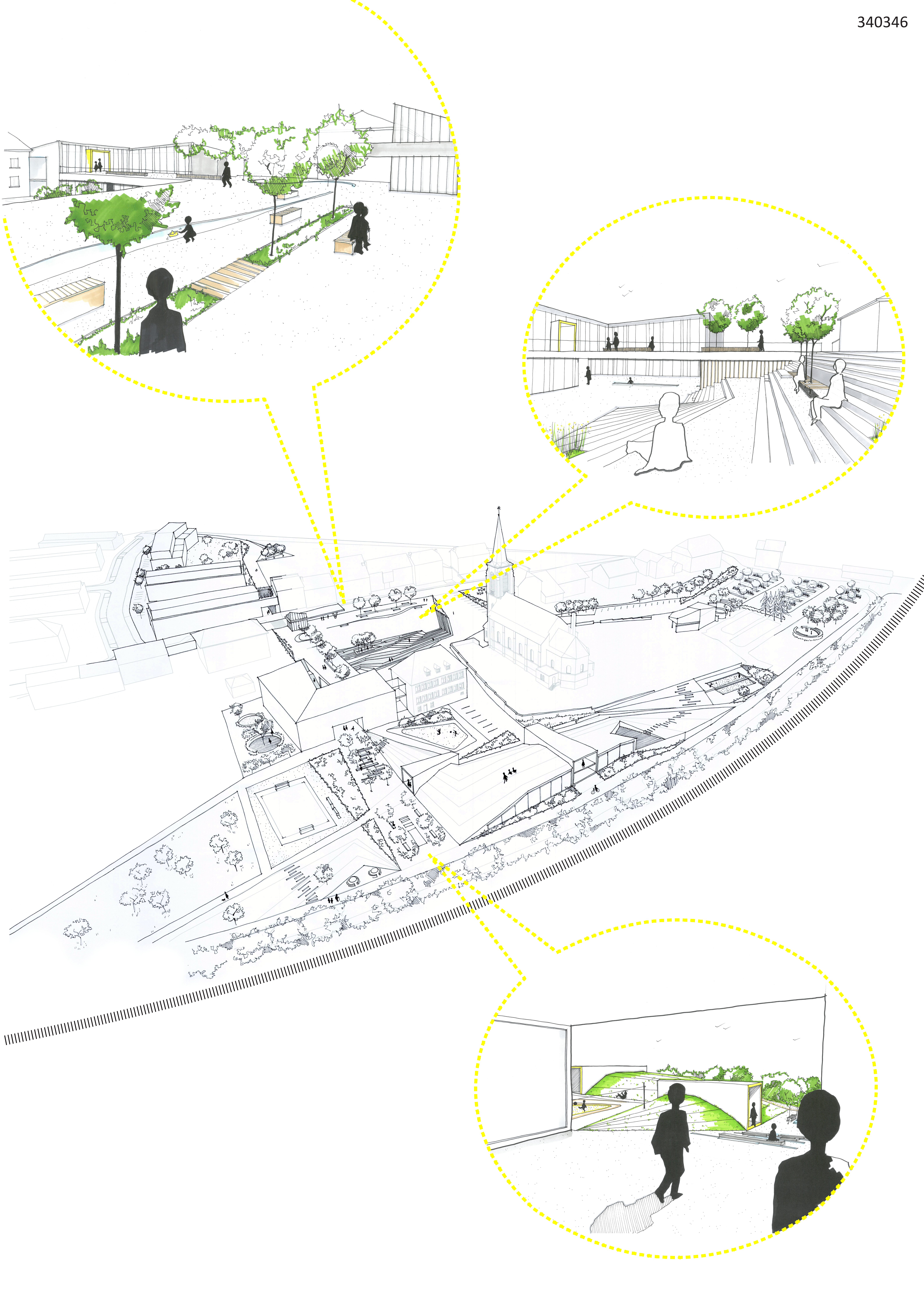


UTILISATION

MOBILITE

ESPACE OUVERT





Un nouveau centre en perspective pour Schuttrange

Notre projet prévoit l'aménagement de la zone d'intervention suivant trois affectations principales :

- La zone centrale située le long du CR comme place principale de la commune avec un grand parking souterrain
- La zone située à l'est le long de la voie ferrée comme vaste parc et zone récréative dédiée à la jeunesse et aux activités en plein air
- La zone située à l'ouest du CR comme aboutissement nord du quartier de logements intégrant au rez-de-chaussée des fonctions d'utilité publique et communautaires.

Ces zones sont reliées par des cheminements piétons ou cyclistes ouvrant des perspectives cadrées tantôt sur une place ou une poche d'activités, tantôt sur un bâtiment ou un aménagement végétal, tantôt sur le paysage lointain.

La place :

- se trouve au niveau du CR et développe une surface libre adaptée à plusieurs usages (fêtes et concerts, marchés et brocantes, etc.) ;
- est équipée d'un jeu d'eau, d'un escalier à placettes pour s'asseoir, d'une terrasse pour le café, de places de stationnement de proximité et PMR, d'un arrêt de bus avec auvent et des toilettes publiques ;
- héberge de multiples fonctions comme l'administration communale, une bibliothèque, l'église, un parking souterrain, un café, un pavillon comme abri bus et circulation vers le parking souterrain et positionné de manière stratégique afin de créer un ralentissement de la circulation à la vue de celui-ci ;
- donne accès aux voitures par une large allée inclinée s'ouvrant sur l'église ;
- donne accès au bâtiment administratif protégé par un large escalier à placettes où l'on peut aussi s'asseoir et échanger ;
- est recadrée par la création d'une nouvelle extension de l'administration communale en forme de « L », laquelle étant directement connectée à celle-ci par le biais d'une boîte en verre sur plusieurs niveaux, ce qui libère les espaces intérieurs de l'escalier et offre plus de pièces de fonctions ;
- donne accès à cette nouvelle extension contemporaine par un ponton piéton situé à son niveau et celui de la rue principale ;
- recrée de nouveaux bâtiments pouvant offrir de nouvelles fonctions suivant les besoins de la commune et des citoyens ;
- donne accès au parc par un passage sous le nouveau bâtiment de l'administration ;
- inclut un réel parvis attractif et dégagé pour l'église ainsi que pour l'administration communale ;
- optimise la visibilité de l'administration communale et de l'église comme éléments dominants de cet espace ;
- abrite un parking souterrain à deux niveaux avec 119 places dont une partie dédiée à l'administration communale ; lequel libère la place des véhicules ;
- offre 11 places de parkings temporaires devant le café (dont 1PMR) et maintient l'accès à la parcelle voisine ;
- offre 13 places de parkings dédiées au cimetière et à l'église (dont 1 PMR), à proximité directe du cimetière et dissimulées dans une poche de verdure afin de réduire les vues depuis les maisons vers le cimetière ;
- est connectée à la zone ouest par le biais d'un passage piéton souterrain, simplifiant la traversée du C.R. ;
- inclut un nouvel emplacement pour le monument, le mettant ainsi plus en valeur ;

- inclut un nouvel emplacement pour les arbres commémoratifs ;
- compose les espaces avec diverses connexions, ouvertures et fermetures vers d'autres poches spatiales de proximité, lesquelles sont recrées par le biais de cheminements, des axes visuels mis en avant, enrichissant les connexions ;
- recrée est revitalisée et dégagée, permettant une meilleure qualité de vie ;
- tient compte des rues et chemins existants et les connecte au nouveau projet afin de les mettre en valeur.

Le parc

- longe la voie de chemin de fer ;
- n'est pas accessible aux voitures ;
- est équipé d'un jeu d'eau provenant de la place, d'une piste cyclable le traversant du nord au sud, d'un terrain multi-jeux, d'un verger (maintenu à l'identique dans sa plus grande partie), d'une plaine de jeux intégrant la toiture-verte des bâtiments, de terrains de pétanque, d'un coin barbecue, d'une extension du cimetière avec des lieux de recueil, de places de stationnement de proximité et PMR et du maintien du cheminement piéton également dans sa majeure partie ;
- héberge de multiples fonctions comme le club des jeunes, le local scouts, de nombreuses zones de jeux pour tous âges, un vaste parking au nord, une éventuelle zone de barbecue et des placettes de rencontres ;
- créé par les bâtiments destinés aux jeunes avec leurs toitures vertes créé un écran végétal et sonore face à la voie de chemin de fer ;
- permet de créer des points de vue tantôt cadrés par des volumes, tantôt ouverts par le dénivelé créé sur les bâtiments de scouts et club des jeunes, donnant une bonne visibilité sur la vallée de la Syre ;
- la position des bâtiments Club des jeunes et Scout est en périphérie pour la nuisance sonore éventuelle que ceux-ci pourraient engendrer pour le voisinage ; celle-ci est également absorbée par le dénivelé les couvrant ;
- recrée un dénivelé maîtrisé de façon à offrir une vue dégagée pour l'administration communale et est une isolation acoustique naturelle et durable
- propose un parking écologique de 64 places, plus vert, en partie Nord, légèrement retouché dans son dessin d'origine de façon à en faire un espace plus accueillant et moins lourd visuellement pour le voisinage et permettant une éventuelle extension future du cimetière existant si besoin ; parking pouvant service d'aire de covoiturage ;
- offre un réel espace privatif extérieur pour l'administration communale et la bibliothèque;
- intègre le cimetière autant comme lieu de recueil que comme lieu de rencontre ;
- offre différentes petites poches d'activités interconnectées par les cheminements et les dénivelés créés ;
- optimise les échanges intergénérationnels de par la mixité des fonctions et leur positionnement.

Le quartier

- constitue l'aboutissement nord du quartier Hannert Thommes ;
- est équipé d'une voie lente faisant lien avec la place soit par un passage piéton, soit par un passage souterrain, d'une plaine de jeux, de places de parkings visiteurs le long de la voirie et d'un parking souterrain collectif privé ;
- maîtrise ses accès, notamment de par le passage sous le bâtiment le long du C.R. où l'on comprend par l'architecture que le quartier est plus intimiste et plutôt destiné aux logements contrairement à la grande place publique principale ;

- tient compte des bâtiments existants de telle sorte que le nouveau quartier s'intègre de manière harmonieuse au contexte existant et ne vienne pas importuner les habitations voisines (mise en place de végétation et orientation des bâtiments réfléchi) ;
- intègre plusieurs types de logements (maisons unifamiliales et appartements) ainsi que diverses salles locatives à fonctions culturelles et communautaires, ce qui permet une cohésion sociale affirmée et une diversification des fonctions possibles ;
- héberge au rez-de-chaussée des immeubles plurifamiliaux, une maison médicale et des locaux associatifs communautaires ;
- offre tantôt des jardins privatifs, tantôt des espaces partagés tout en maîtrisant leur position ;
- permet une future extension de la zone en contrebas de la rue du Verger, laquelle serait correctement connectée à notre quartier ;
- offre une zone d'abri bus par l'architecture qui est mise en place.

De manière générale, il nous paraissait évident de prévoir la démolition du bâtiment communal sud, ainsi que la petite extension du bâtiment nord afin de redéfinir clairement la place d'un point de vue urbanistique. En effet, la nouvelle extension vient recadrer la place principale et redéfinit clairement ses limites.

Ensuite, à propos des bâtiments des Scouts et du Club des Jeunes, au vu de la vétusté de ceux-ci et de la non-concordance statique avec notre projet de colline verte, il s'est avéré évident de les démolir. Il en va de même pour la caserne des pompiers. La maison Kier quant à elle serait maintenue en l'état actuel, tant de par son bâti que de par sa fonction.

L'ensemble du projet intègre l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Des bancs prennent place sur toute la zone d'intervention afin d'offrir des moments d'arrêts et de rencontres.

Les constructions envisagées seront réfléchies en tenant compte des facteurs écologiques et environnementaux dans un souci de développement durable.

Pour ce qui est du phasage envisagé, celui-ci sera éventuellement prévu comme ceci :

1. construction du nouveau quartier situé à l'ouest
2. mutation du bâtiment sud de l'administration communale et de la petite extension du bâtiment nord dans le quartier ouest et démolition du bâtiment sud et de la petite extension nord de l'administration communale
3. construction de la nouvelle extension communale et mutation de la commune dans leurs nouveaux locaux
4. scouts et club des jeunes à installer de manière temporaire dans les salles locatives prévues dans le quartier ouest
5. démolition des bâtiments des Scouts et du Club des Jeunes
6. construction du bâtiment des Scouts et mutation des Scouts dans celui-ci
7. mutation de la caserne des Pompiers, démolition de leur bâtiment et construction du nouveau bâtiment du Club des jeunes
8. Mutation du club des jeunes dans leur nouveau bâtiment